

Délibération N° 2020-64

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 30 novembre 2020,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** l'avis du Comité technique en date du 12 novembre 2020 ,
- Vu** l'avis du Conseil académique plénier en date du 27 novembre 2020, uniquement en ce qui concerne les emplois des enseignants-chercheurs ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Campagne d'emploi 2021 : emplois d'enseignant.es-chercheur.es, enseignant.es et BIATSS

1/ Emplois d'enseignant.es-chercheur.es et enseignant.es

Le Conseil d'administration approuve les emplois d'enseignant.es-chercheur.es et enseignant.es au titre de l'année 2021, conformément aux documents joints en annexe.

2/ Emplois BIATSS

Le Conseil d'administration approuve les emplois BIATSS au titre de l'année 2021, conformément aux documents joints en annexe.

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 19

Dont :

Pour : 10

Abstentions : 9

Fait à Lyon, le 1^{er} décembre 2020
La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.